

INTERPRÉTARIAT

POUR LES ORTHOPHONISTES LIBÉRAUX EN PAYS DE LA LOIRE

L'Objectif ?

Rendre l'accès aux soins accessible à toutes personnes ne maîtrisant pas la langue française

Pour quelles consultations ?

Pour les bilans initiaux, les bilans d'évaluation et les entretiens intermédiaires avec les parents



Le service est gratuit pour les patients et les orthophonistes libéraux des Pays de la Loire, grâce à un financement ARS

Les étapes pour utiliser le service d'interprétariat :

ÉTAPE 1

ADHÉREZ

Quelques jours en amont de votre consultation adhérez au Service d'interprétariat pour recevoir un code personnel en envoyant un mail à :

contact@urps-orthophonistes-pdl.fr

Avec : Nom - Prénom - Ville d'activité

ÉTAPE 2

ORGANISEZ VOTRE CONSULTATION

Une fois le code reçu :

- Notez les principaux points et les questions à aborder avec l'interprète
- Assurez un environnement propice sans bruit

ÉTAPE 3

LA MISE EN RELATION AVEC UN INTERPRÈTE

- Appelez le **01 53 26 52 62** soit pour programmer un rendez-vous ultérieur ou pour avoir accès à un interprète en quelques minutes
- Renseignez votre code d'utilisateur - votre nom (ainsi que votre prénom, fonction, numéro de téléphone professionnel s'il s'agit de la première fois)
- Renseignez la langue ou le dialecte dans lequel vous souhaitez un interprète



En cas de coupure, rappelez rapidement le **01 53 26 52 62**, pour être remis en ligne avec l'interprète

L'URPS est disponible pour toutes questions :

- Mail : projetsurpsorthophonistespd@gmail.com
- Téléphone : 06 03 96 97 78



Le code fourni après adhésion au service est strictement personnel